

# territoire d'énergie

LE FIL D'ACTU DU SDED

## Groupement d'achat d'électricité : Watt else ?

### Quel est le rôle de territoire d'énergie Drôme-SDED dans ce groupement d'achat ?

Pour rappel TE-SDED accompagne les collectivités face à la fin des tarifs réglementés de vente (TRV) et répond à la complexité de l'achat public obligatoire pour les communes concernées.

Il est le coordonnateur du Groupement d'achat, c'est-à-dire qu'il achète l'électricité pour le compte des collectivités qui adhèrent au groupement. Dans ce cadre il rédige le marché, collecte les besoins de consommations et lance la consultation, analyse les offres, désigne les titulaires et après avis de ses membres achète sur le marché de l'énergie.

### Quelle stratégie d'achat ?

Le groupement d'achat de TE SDED c'est :

Un groupe de travail constitué d'élus et techniciens qui suit au quotidien avec la plus grande vigilance l'évolution des prix du marché.

Une gouvernance partagée avec l'accompagnement d'un consultant extérieur et la création de Comités de pilotage.

Une stratégie d'achats fractionnés pour diversifier les risques.



### Comment s'est passé l'achat d'électricité pour 2023 ?

Depuis 2022 le marché de l'électricité a connu une hausse aussi spectaculaire qu'inédite avec des prix qui ont dépassé les 1 100 €/ MWh en août 2022 puis une baisse en fin d'année avec la reprise des réacteurs nucléaires en France, des stocks de gaz suffisants, des températures hivernales clémentes et des mesures gouvernementales, notamment « l'amortisseur électricité ».

A la demande de ses membres, TE-SDED a envoyé en novembre 2022 une estimation des dépenses d'électricité pour 2023 pour faciliter la préparation de leurs budgets. Cette première estimation ne prenait pas en compte « l'amortisseur électricité ». Une seconde estimation a été envoyée début avril 2023 avec un calcul d'amortisseur. Toutefois, Total Energies a entre-temps modifié la méthode de calcul de l'amortisseur, cette simulation est donc à prendre avec précaution.

### Les montants étaient-ils exacts ?

Pas tout à fait. Il s'agissait bien d'estimatifs car il restait des inconnues importantes : achats partiels et volume ARENH\* sur la première simulation et les modalités d'application de l'amortisseur électricité mis en place pour les entreprises et collectivités sur la seconde.

### Pourquoi a-t-il été si compliqué d'estimer les coûts de l'électricité en 2023 pour nos adhérents ?

En novembre 2022 l'évolution moyenne des dépenses 2023 était estimée à +56%

Avec l'amortisseur, l'évolution moyenne entre 2022 et 2023 a donc été réévaluée à la baisse avec « seulement »

**+27%** pour le lot 1 (+ 24% pour les bâtiments et + 29% pour l'éclairage public) **au lieu de 56%**.

**+28%** pour le lot 2 **au lieu de 52%**.

Sur la base de ces évolutions, des simulations individualisées ont été envoyées à chaque adhérent.

### Et pour 2024 ?

L'accord cadre électricité arrivant à échéance le 31 décembre 2023, il convenait d'anticiper son renouvellement afin de préparer les achats pour 2024.

La Présidente de TE-SDED a alors demandé au préalable à toutes les collectivités membres du groupement si elles souhaitaient le quitter ou rester ? Toutes sans exception ont souhaité rester et 4 nouvelles collectivités ont adhéré.

### Quels fournisseurs ?

Les services de TE-SDED ont lancé un nouvel accord-cadre pour 2024-2027, suivi d'un marché subséquent 2024-2025 :

EDF n'a pas souhaité répondre à l'accord-cadre. Deux fournisseurs ont répondu pour le lot 1 : Totalenergies et Engie et deux pour le lot 2 : Volterre et Enercoop.

Pour le marché subséquent 2024-2025 Engie est titulaire du lot 1 et Volterre du lot 2.

### A quoi correspondent les 2 lots du marché ?

Dans le nouvel accord cadre, les lots sont désormais répartis de la façon suivante :

Lot 1 : toutes les puissances souscrites réunies

Lot 2 : lot spécial électricité verte



### Quels prix en 2024 ?

En accord avec les membres du COPIL représentant des communes adhérentes, le groupement a déjà procédé, selon des critères élaborés collégialement avec l'aide d'un cabinet spécialisé, à l'achat d'électricité en plusieurs temps : un premier volume à 199,50 € le MWh puis un second à 176,50 € le MWh, soit une moyenne de 188 € pour couvrir la part énergie hors ARENH (c'est-à-dire environ 20 % du volume de l'année). Ce prix est à comparer à 716 € pour le même volume en 2023. Ensuite, en prévision de l'écêtement de l'ARENH qui interviendra en fin d'année, deux volumes supplémentaires ont été achetés par anticipation : 20 % des droits à l'ARENH au prix de 207,50 €/MWh, puis 12 % au prix de 185,75 €. La moyenne pondérée de l'ensemble de ces quatre achats est d'environ 195 € (en baseload\*\* et hors prix ARENH). Une fois l'écêtement connu, un ultime ajustement pourra être nécessaire (mais à la marge).

### Que peuvent faire les collectivités aujourd'hui pour limiter leur facture d'énergie ?

Réduire les consommations bien sûr : l'énergie la moins chère est celle que l'on ne consomme pas ! Par ailleurs, les heures creuses étant beaucoup moins chères que les heures pleines, une adaptation des plages de fonctionnement des équipements est très pertinente lorsque c'est possible. Les économies d'énergie passent par la rénovation des bâtiments et de l'éclairage public, domaines sur lesquels territoire d'énergie Drôme-SDED propose plus que jamais des solutions d'accompagnements techniques et financiers aux collectivités. En 2022 TE-SDED a apporté aux communes 816 000 € d'aides à la rénovation énergétique de bâtiments public en intervenant sur 105 projets.

\*\* On parle de prix « baseload » lorsque la consommation d'électricité reste stable sur toute la période définie

\* « ARENH » signifie « Accès Régulé à l'Électricité Nucléaire Historique ». Il permet aux fournisseurs de s'approvisionner en électricité auprès d'EDF dans des conditions fixées par les pouvoirs publics.